JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR Mr: DE V.

Nro: XLIX.

OCTOBRE 1789.

Dimanche 18.

Séance du Lundi 12.

LA matière des impôts qui a été mise sur le Tapis, aujourd'hui, avoit pour objet, que les Villes Royales (*) contribuassent, ainsi que toutes les autres, à l'augmentation essentielle des revenus de la République. Le projet que Mr. le Maréchal de la Diète, donna à ce sujet, & dans le quel il proposoit que ces villes payassent moitié de plus, l'impôt déjà affecté sur les cheminées par la loi de 1775. a été

(*) *On comprend par Villes Royales celles qui appartienent à la République, afin de les distinguer des Villes qui sont enclavées dans les biens héréditaires des Nobles.*

reçu unanimement; mais les avis etant partagés sur la propofition qui fuivit, de rectifier la manière de percevoir cet impôt, celle employé jusqu'à ce jour ayant toujours été onéreuse à beaucoup de particuliers les moins riches, la Chambre a decide de mettre cette affaire en deliberation.

L'offre que la Ville de Varsovie a faite, de payer 400,000 florins pour fatisfaire à l'impôt fur les cheminees, n'a point paru proportionnée aux moyens de cette Capitale, ni équivaloir au produit qui réfulte de ce droit; ces obfervations n'ont produites que de longues difcutions, & l'on n'a rien decidé far la propolition énoncée.

Séance du Mardi 13.

Mr. Karśnicki Caftelan de Wielun, repréfenta aux Etats, en qualité de membre de la Commiffion de guerre, la neceffite, d'augmenter la paye des régimens qui viennent à Varsovie, auffi long-temps qu'ils y reftent en garnifon; d'affigner un fonds pour l'entretien des prifonniers de la fortereffe de Kamieniek, ainfi que pour celui de cette place. La Chambre ayant égard à ces representations, enjoignit auffitôt à la Commiffion du Trefor, de payer la fomme qui fera determine par la Commiffion de guerre à cet effet.

Les Etats ont nommé une Députation chargée d'examiner les revenus de cette Ville,

& d'eſtimer, proportionnellement à ſes facultés, à combien doit être fixé le contingent qu'elle payera pour l'impôt dont nous avons parlé dans la Seance précédente; l'intention des Etats étant, que les habitans ne ſoient point ſurchargés. On a prescrit un mois de durée à cette Députation; & au terme ſpécifié, elle preſentera à la Chambre le réſultat de ſon travail.

Les Notaires généraux de l'armée, les Généraux de l'avant-garde, & les Quartiers-maitres généraux, animés d'un zèle qu'ils déſirent rendre utile à leur patrie, ont demandé aux Etats de leur impoſer des devoirs dont l'activité puiſſe être eſſentielle au but qu'ils ſe propoſent. Cette propoſition a été miſe *ad deliberandum.*

Mr. Niemcewicz Nonce de Livonie, a tenu un discours dont voici l'extrait. La matière que ce Citoyen éclairé a traité eſt la cauſe de l'umanité; & tandis qu'en d'autres climats le peuple pour réclamer ſes droits a recours à la violence, nous avons entendu ici dans une Aſſemblée compoſée de la Nobleſſe jadis la plus Jalouſe de ſes prérogatives excluſives, un de ſes membres ſe déclarer généreuſement le défenſeur du tiers-état, & pluſieurs autres joindre leur éloquence à la ſienne.

„ Il eſt juſte Très illuſtres Etats, qu'à près „ que la Nobleſſe & le Clergé ſe sont déja „ prêté à porter le fardeau des impôts publics, „ que la claſſe des Bourgeois y contribue auſſi

„ proportionnellement à ſes moyens. Il
„ faut etablir un impôt ſur les Villes,
„ mais l'equité & la prudence exigent qu'il
„ ſoit juſte, qu'il ſoit proportionné. Je penſe
„ Très Illuſtres Etats qu'un citoyen ne doit
„ contribuer aux impôts publics, qu'à proportion
„ des avantages qu'il retire du gouvernement.
„ La nobleſſe s'eſt ſoumiſe à payer le dixieme,
„ c'eſt un zèle genereux, & qui merite tous
„ les eloges; mais de combien d'avantages ne
„ jouit-elle pas? la liberte, les prerogatives,
„ les charges ſont pour Elle, & toutes ces
„ distinctions ſont refuſees à ceux, aux quels
„ le ſort n'a point permis de naitre Gentils
„ hommes. Les Bourgeois doivent payer pour
„ l'armée, & nous ſavons que l'avancement
„ dans cette armée leur eſt refuſe, & je de-
„ mande ſi cela eſt juſte? Je repête Très Il-
„ luſtres Etats, qu'il ſaut agir avec menagement
„ avec cette claſſe de nos concitoyens, notre
„ delicateſſe même l'exige; nous impoſons ſur
„ eux, ſans qu'ils ayent des Repreſentans pour
„ ſe defendre. Que la prudence donc dirige
„ nos deciſions; tôt ou tard il viendra un mo-
„ ment où le Bourgeois ſe rappellera, qu'il
„ eſt un homme, & où il reclamera hautement
„ ſes droits, qui lui ont ete ravi par tant de
„ ſiècles.

Séance du Jeudi 15.

Les Etats pour alléger l'impôt établi ſur les Villes royales, dans la Séance du Mardi 13. ont arrêté dans celle-ci, qu'après le payement fait d'une année de cette impoſition, ces mêmes Villes ſeront exemptes à l'avenir de l'impôt appelé *Protunc*.

L'état de ruine dans le quel ſe trouve la Ville de Cracovie capitale du Royaume, a fixé l'attention de la Republique, qui, déſirant faire renaitre l'espoir à cette Ville de recouvrer ſon ancienne ſplendeur, a jugé néceſſaire de lui accorder à cet effet les moyens de ſe rétablir. En conſequence les Etats ont décidé, que le produit de l'impôt ſur les cheminées ſera remis au Magiſtrat de Cracovie, pendant quinze années consécutives, pour être employé aux réparations qu'il conviendra de faire à la Ville; & ce terme expiré, l'impôt mentionné ci-deſſus rentrera dans le Treſor public.

Séance du Vendredi 16.

La Chambre a donné ordre à la Commiſſion du Treſor, de dreſſer un plan d'adminiſtration pour la ferme du Tabac, qui, déſormais, appartiendra à la République comme il a été arrêté par la loi de l'année 1786.

Le besoin d'étendre les revenus de l'Etat a donné lieu au projet ſuivant, qui ſut presenté

dans cette Séance & admis à la pluralité, après cependant de très longs débats: Que toutes les peaux d'animaux tués par les bouchers seront remises au Trésor, pour être vendu au profit de la République.

Réflexions sur le combat naval entre les flotilles Russe & Suèdoise, envoyées par un Anonyme.

Le 3. de Septembre une estaffette a apporté à Mr. Le Comte de Stackelberg Ambassadeur de Russie, une lettre de l'Imperatrice, qui circuloit en copie les jours suivants, & qui nous a donné la nouvelle d'une victoire remportée par le Prince de Nassau sur la marine cotiere Suèdoise. En voici un extrait: *Le vaisseau Amiral, 4. autres grands batimens, une galère, & un Cutter sont tombés entre nos mains; quantité d'Officiers & plus de 1000. hommes ont été pris. Ce qui est resté de la flotte ennemie est chassée dans la riviere de Kymene.* On est étonné de voir la grande difference, qu'il y a entre cette relation, & celles que tous les Gazetiers ont tiré de la Gazette de Petersbourg. Il faut supposer de deux choses l'une; ou qu'on a Caché à l'Imperatrice les grands avantages, que ses Escadres ont eu dans cette affaire; (ce qui ne paroit pas très probable,) ou, (ce qui paroit plus vraisemblable) qu'on a besoin à S. Petersbourg de tranquiliser par des relations exagerées un peuple qui souffre à l'excès.

La relation contenuë dans la lettre de l'Imperatrice eſt aſſez d'accord avec la relation Suedoise. Elle laiſſe pourtant à deſirer la force des deux flottes & la perte des Ruſſes, que nous devons ſuppoſer très conſiderable, puisqu'après une victoire remportée par 110. batimens ſur 44. les escadres victorieuſes n'ont rien pu entreprendre contre la flotte vaincuë, ni effectuer une descente, & que toutes les ſuites facheuſes pour la Suède, qu'on promettoit à l'arivee de la nouvelle n'ont pas eu lieu. Un vaiſſeau Amiral eſt tel, par la preſence de l'Amiral deſigné par ſon pavillon, mais le Contre Amiral Comte d'Ehrensvard, qui commandoit n'eſt pas pris, & d'après des relations Ruſſes il n'a pas eu de pavillon, puisqu'il etoit ſous le commandement du commandant Géneral de l'armée. Mr. de Roſenſtein Chef d'une diviſion, qui a ete obligé de ſe rendre après la plus belle defenſe, merite certainement par ſa bravoure & ſon habilité d'être plus qu'il n'eſt, mais il n'eſt que Lieutenant Colonel. Quelques chaloupes canonières ſe ſont retirees dans la riviere de Kymene, mais le gros de la flotille ſous le canon de la fortereſſe Svartholmen, où elle a eté tranquillement reparee. Il eſt inconſevable, qu'on ait pu ignorer l'endroit, où elle s'eſt retiree.

L'unique effet, que nous connoiſſons encore de cette ſanglante journée, eſt, que durant un carnage de 14. heures, il y a eu beaucoup de

monde de tué, & parmi eux de très braves Officiers. Si les Ruſſes ont perdu le brave Hollandois Winter, les Suèdois ont perdu le Baron de Fleetwood, qui reuniſsoit d'une maniere distinguée la bravoure, l'habilité & la modeſtie. Mr. de Varages Officier François, qui faisoit la campagne avec Mr. de Naſsau, a peri après l'affaire d'une manière bien malheureuse. Il avoit pris terre pour aller à la réconnoiſsance, & ſe trouva ſur le chemin des Baſkires de l'armée Ruſse, qui prenant tout ce qui ne ſait pas leur langue pour ennemi, le tuerent & porterent à leur Chef comme une marque de leur triomphe les trois ordres, de S. Louis, S. Charles & de Cincinnatus, que ce brave Officier avoit merité en combattant pour ſa patrie, dans la dernière guerre entre l'Angleterre & la france.

Nous apprenons dans le moment, que la forteresse de Belgrad s'eſt renduë par capitulation aux Troupes Impèriales commandées par le Feld-Marèchal de Laudon.

